

AR Prefecture

063-216304337-20231118-40_2023-DE
Reçu le 27/11/2023
Publié le 27/11/2023

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 7
En exercice : 7
Qui ont pris part à la délibération : 7
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt-trois, le dix-huit novembre**, le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, BORDERIE Fabrice, LAFONT Marie-Pierre, Danielle ROUX.

Étaient absents excusés :

Secrétaire : Mme LAFONT Marie-Pierre

Délibération 40/2023 :

Objet : Annulation de la délibération n°30/2023 acceptation du devis de l'Antre de Verre et acceptation du devis de Clovis Vitrail

Mme le maire explique avoir reçu un nouveau devis pour le vitrail de l'église de Clovis Vitrail pour un montant de 6610,40 euros TTC.

Elle propose d'annuler le devis de l'Antre de Verre qui été de 7646,41 euros TTC. Cet accord de devis a été envoyé au prestataire après délibération. Le prestataire a modifié son devis qui s'élève en définitif à 9044,83 euros TTC.

En conséquence Mme le Maire a proposé d'annuler son accord auprès de l'Antre de Verre puisque le devis n'est plus en adéquation avec ce qui avait été délibéré précédemment.

Mme le Maire propose d'accepter le nouveau devis pour un montant de 6610.40 euros TTC auprès de l'entreprise Clovis Vitrail.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition de Mme le maire et l'autorise à faire les démarches nécessaires.

Y. BONY

